



DECISION N°...3.10/D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU3.1..... OCTOBRE 2025
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N° PASSEE APRES DEMANDE DE
COTATION N°002/DC/FODECC/CIPM/2025 / DU 28 AOUT 2025, POUR L'ACQUISITION DE DEUX CENTS
PAGNES A THEMES AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU La Constitution du Cameroun ;
VU La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
VU La Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
VU La Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
VU Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
VU Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU Le Décret N° 2025 / 013 du 14 Janvier 2025 portant réorganisation et fonctionnement du FODECC
VU Le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
VU Le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
VU L'avis de Demande de Cotation N°002/DC/FODECC/CIPM/2025 / du 28 aout 2025, au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ;
VU La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du ...2..0.. octobre 2025

DECIDE

Article 1er : Les ETS SOGEFCO, Téléphone : 699 90 17 68 est attributaire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation N°001/DC/FODECC/CIPM/2025/ du 28 aout 2025, pour l'acquisition de deux cents pagnes à thèmes au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ; pour un montant de FCFA 19 924 529 (dix-neuf millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent vingt-neuf) TTC et un délai de livraison de vingt-neuf (29) jours.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :
- MINMAP
- ARMP
- Autres

